



Abrinord lance son nouveau projet pilote

NORMAND LAMARCHE

La municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs était l'hôte, le 5 juillet dernier, d'une trentaine d'acteurs en matière de la gestion de l'eau lors du lancement du projet pilote d'Abrinord sur les lacs habités de quatre municipalités «phares» du bassin versant de la Rivière du Nord, dont Saint-Colomban, Lantier, le Canton de Gore et Sainte-Anne-des-Lacs.

Abrinord est l'organisme responsable de la gestion intégrée de l'eau du bassin versant de la rivière du Nord et une municipalité phare en est une du même bassin versant et qui a démontré son implication dans la protection et la gestion intégrée de l'eau sur son territoire. Rappelons que le bassin versant de la Rivière du Nord c'est 2200 km², 4000 km de cours d'eau, plus de

1100 lacs et de 150 000 résidents dans 36 municipalités de sept MRC.

Le principe du projet pilote est simple! Chaque municipalité décide du type de projet qu'elle souhaite mettre en œuvre en rapport avec l'eau. Ce peut être la revitalisation et la stabilisation des rives de certains cours d'eau, l'inspection des installations septiques et les travaux cor-

rectifs qui s'appliquent ou encore des études limnologiques, hydrauliques, fauniques et même sociales qui ont, ou pourrait avoir, des incidences sur la gestion de l'eau. La municipalité inscrite doit estimer les coûts et énumérer ses besoins pour réaliser son projet et fait suivre le tout à Abrinord. De son côté, Abrinord joue le rôle de chef d'orchestre en créant un partenariat de mise en œuvre avec les municipalités concernées, les associations des citoyens et l'entreprise privée pour réaliser les diagnostics appropriés, faire les recommandations et obtenir le financement nécessaire auprès d'organismes gouvernementaux et privés.

Le projet de la municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs sera de procéder à une étude limnologique sur l'île Benoit, au lac Marois, dans le but de créer éventuellement dans ce

lieu une zone démonstrative de la régénération des rives.

Photo : Debout, au centre, Claude Magnan, président Abrinord; à droite, André Goulet, président sortant et administrateur Abrinord.

Fête nationale

Une soirée magique

CHRISTIAN ROY ET ERIC MONDOU

Sous un temps grisonnant, le 23 juin dernier, les résidents de Sainte-Anne-des-Lacs se sont réunis pour célébrer la Saint-Jean-Baptiste au parc Henri-Piette.

La veillée a débuté en réunissant une grande tablée de fiers Québécois pour un souper spaghetti. Par la suite, la soirée s'est animée avec la présence du magicien Patrick Nicol. Avec ses tours abracadabrants, telles la lévitation d'une table et la libération de liens, il est parvenu à épater la galerie. Diplômé de l'école de magie MAGISTRALE et possédant une formation en théâtre et en improvisation, le magicien a su impressionner, mais également faire rire les tout petits comme les plus vieux avec son spectacle à «deux niveaux». La Saint-Jean-

Baptiste s'est poursuivie en musique avec la formation *L'écho des songes*. Les veilleurs ont dansé et festoyé sur des aires des plus grands artistes québécois. Ainsi, les résidents de Sainte-Anne-des-Lacs ont su fêter la fierté d'une nation et l'honneur de l'identité québécoise. Le maire de la municipalité, Claude Ducharme, s'est dit très

heureux que les Annelacois aient répondu à l'appel malgré la mauvaise température. Plus d'une centaine de citoyens se sont regroupés plus tard dans la veillée pour admirer les feux d'artifices et festoyer autour d'un feu de joie.



Le magicien Patrick Nicol pendant un tour de magie.

Photo : Christian Roy



MOT DU MAIRE

Claude Ducharme

L'été s'est enfin installé et les vacances sont commencées. C'est aussi la période des travaux routiers. Certains sont déjà en cours et d'autres se feront en août et septembre. Je vous invite donc à user de patience et de prudence.

Le conseil municipal tiendra une réunion spéciale le jeudi 21 juillet à 20 h pour l'adjudication des contrats de réfection des chemins à la suite de l'appel d'offres lancé le mois dernier. Par ailleurs, une rencontre d'information publique aura lieu le lundi 8 août à 19 h 15, avant la réunion régulière du conseil, sur le déneigement des chemins privés.

Les inconvénients reliés à l'augmentation de la circulation refont encore surface avec les irritants qui y sont associés, dont le bruit. Le conseil est conscient de ce problème. J'ai d'ailleurs soumis un projet de plan de transport et de circulation qui aurait permis d'éclaircir les problématiques liées à la croissance de la circulation et à l'augmentation du nombre de maisons mises en chantier chaque année. Nous aurions pu bénéficier aussi d'une contribution bénévole de l'Université McGill (département du génie civil) spécialisée dans la modélisation de la circulation routière. Mais une majorité de conseillers ont refusé le projet de plan de transport et il faudra trouver d'autres façons d'aborder la question.

Dans un autre ordre d'idées, certains citoyens se plaignent de la façon dont la Société Protectrice Canine des Monts intervient sur notre territoire. Or, la municipalité est sous contrat avec cette société jusqu'à la fin de décembre 2011. Actuellement, la MRC des Pays-d'en-Haut travaille à trouver une solution nouvelle à laquelle les dix municipalités pourraient adhérer d'ici la fin de l'année.

Mais revenons à la belle saison pour faire une pause far niente bien méritée et pour regarder les Perséides, les 12 et 13 août, le temps d'admirer les étoiles filantes et, surtout, de faire un vœu! Après tout, «c'est le temps des vacances» et profitons-en pleinement!



Sainte-Anne-des-Lacs, la nature à l'état pur!

450 224-2675

www.sadl.qc.ca

SERVICES MUNICIPAUX

➔ SÉCURITÉ INCENDIE

Feux à ciel ouvert - La période estivale est propice à réunir famille et amis sous les étoiles autour du feu. Or, cette pratique courante est strictement interdite en période de sécheresse. Dans ce cas, la SOPFEU nous avise et une affiche est installée aux diverses entrées de la municipalité. Prêtez-y attention!

➔ ENVIRONNEMENT

Petite relance sur les cyanobactéries - Est-ce que les cyanobactéries sont des algues? Oui et non! Non, elles sont classées dans le même groupe que les bactéries. Oui, elles ressemblent beaucoup aux algues par des particularités biologiques conjointes, tel que le pigment dans les cellules pour la photosynthèse. D'où l'appellation des «algues bleu-vert». Les cyanobactéries existent depuis deux à trois milliards d'années. Lorsqu'elles se développent anormalement, c'est qu'elles sont nourries par un supplément de nutriments et ont des concentrations de toxines élevées. Autrement dit, les excès d'apports de phosphore riment souvent avec une source polluante et une mauvaise gestion des plans d'eau. Pour signaler la présence de cyanobactéries, on communique avec le service de l'environnement au 450 224-2675 et on vérifie sur le site internet env@sadl.qc.ca pour être à l'affût de tout développement de cyanobactéries sur le territoire. **Note à propos du lac Caron: l'avis de santé publique émis en août 2010 est toujours en vigueur.**

➔ URBANISME

Quais et radeaux - Certains règlements encadrent l'implantation de constructions autorisées dans la rive et sur le littoral. Par exemple, un permis doit être émis avant la construction ou la rénovation d'un quai. La réglementation stipule qu'un quai doit être implanté à 3 m des limites de propriété latérales, avoir au plus 7,3 m de longueur et une superficie maximale de 13,4 m². Quant aux radeaux, leur construction ou rénovation nécessite elle aussi un permis. Ils doivent se situer à un minimum de 15 m de la rive, face à la propriété et être d'une superficie d'au plus 9,3 m². Soulignons enfin qu'un seul quai et un seul radeau sont autorisés par propriété riveraine.

➔ TRAVAUX PUBLICS

Au cours des prochains mois, des travaux d'asphaltage seront effectués sur une partie des chemins des Aigles, des Cèdres, des Montagnes, des Nations, Beakie et Filion. Lorsque les fossés seront creusés ou les ponceaux installés, des voyages de terre pourraient être offerts gratuitement. Pour en faire la demande, on communique avec le directeur des travaux publics, M. Yves Latour.

➔ LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Fête nationale - C'est sous le thème «Entrez dans la légende» que la municipalité invitait sa population à venir célébrer la Fête nationale les 23 et 24 juin au parc Henri-Piette et, malgré la pluie, tout s'est bien déroulé. Félicitations à M. Claude Lapointe pour son conte gagnant!

Vélo-fête du Club Optimiste - Le dimanche 14 août, on s'amène avec la famille, les vélos, etc. pour faire une randonnée à bicyclette en toute sécurité. Rassemblement avant-départ à 10 h au parc Henri-Piette.

Spécial méchoui - Le 20 août, le Club Optimiste célèbre ses 30 ans en concoctant un grand repas méchoui sous le chapiteau. Infos et billets: Simon Laroche, 450 224-5776.

Marché aux puces - Le samedi 10 septembre de 9 h à 16 h au parc Henri-Piette (en cas de pluie, remis au lendemain). Réservation: M. André Beaudry, 450 224-5347.

Les Journées de la culture - Les 30 septembre, 1^{er} et 2 octobre, Sainte-Anne-des-Lacs se joindra à l'ensemble du Québec pour célébrer la culture. Les artistes intéressés à dévoiler leur talent et les personnes qui aimeraient se joindre à l'équipe s'informent au 450 224-2675, poste 25.

Foire du cadeau - Pour une quatrième année, le 25 novembre de 16 h à 21 h et le 26 novembre de 10 h à 16 h à l'église de SADL, quelque 40 exposants offriront leurs créations (tricot, bougies, savons, poupées, cartes, coussins, bijoux, peintures, etc.) Des trouvailles à profusion juste à temps pour les Fêtes. Inscription des artisans: 450 224-2675, poste 25.